

CONCERTATION SUR LA DEFINITION DES ZONES D'ACCELERATION DE LA PRODUCTION DES ENERGIES RENOUVELABLES

En complément de la réunion de concertation qui s'est tenue le 12 juillet 2023 au foyer communal de Fabian, présentation ci-dessous de la proposition de définition de trois zones d'accélération de la production des énergies renouvelables.

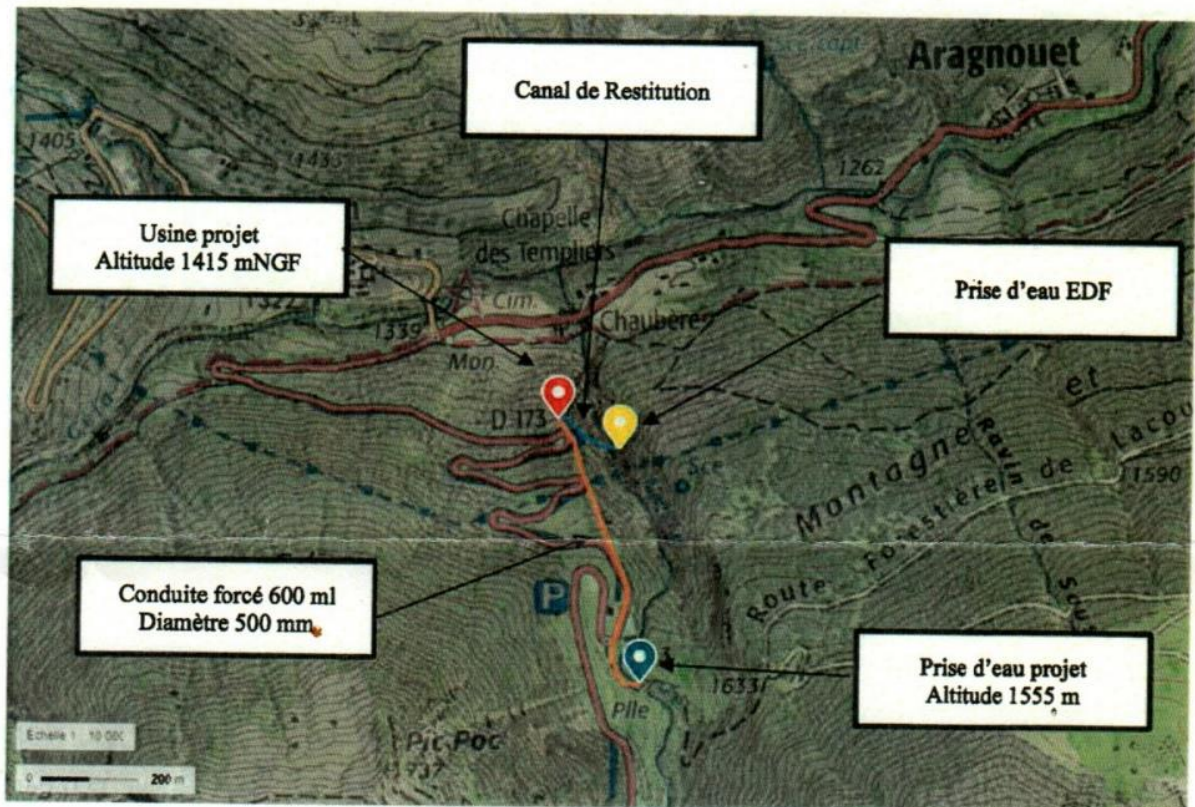
Les avis sur cette proposition peuvent être déposés sur le registre mis à disposition à l'accueil de la mairie durant les heures d'ouverture au public :

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 13 h et de 13 h 30 à 17 h

1.1 LISTE DES PARCELLES ET BIENS IMMOBILIERS CONCERNEES PAR LE PROJET DE CENTRALE HYDRO ELECTRIQUE (le Bien)

<u>Section</u>	<u>Numéro de parcelle</u>
C	79
D	202
D	204

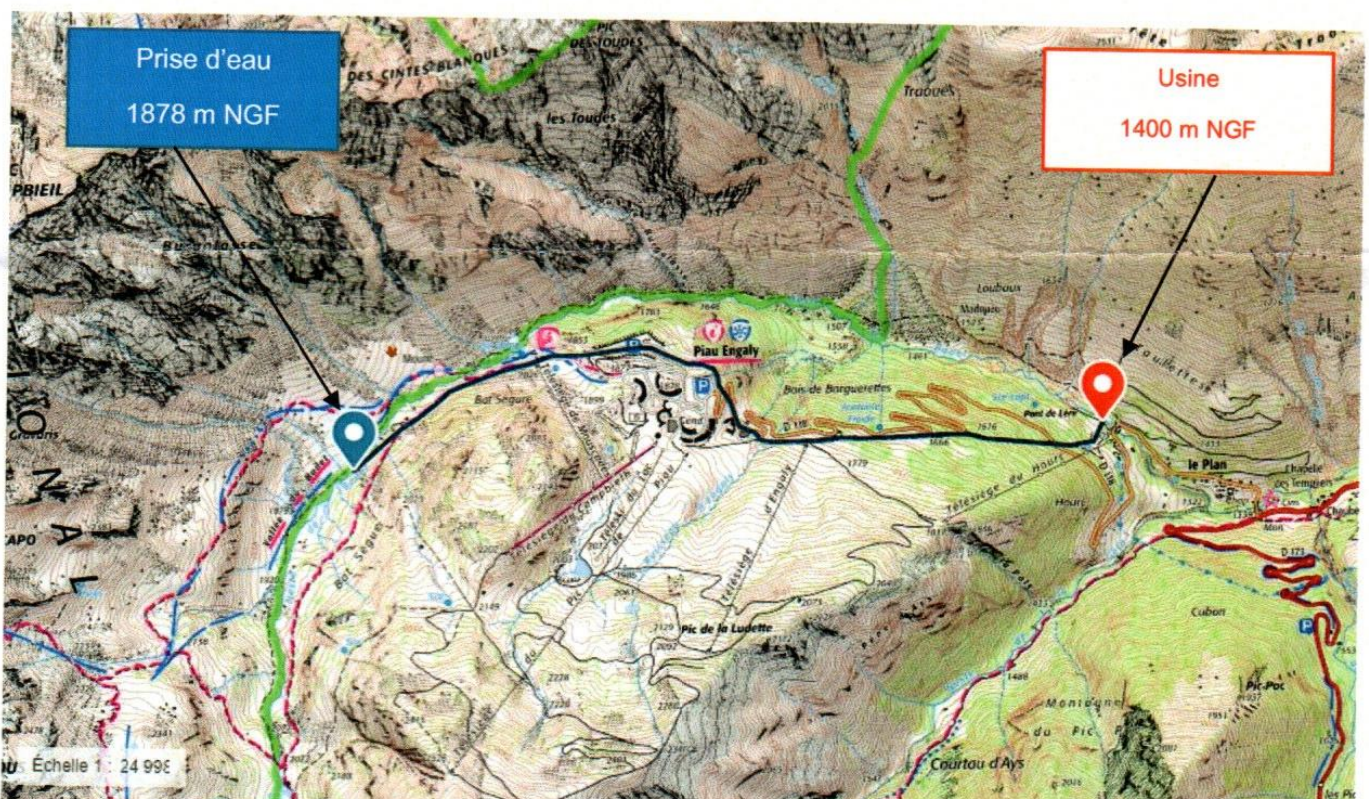
1.2 IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE DU PROJET



1.2 – Liste des parcelles concernées par le projet de centrale hydroélectrique

Section	N° Parcelle
D	38
D	235
D	158
D	163
D	165
D	254
D	260
AA	59
AA	61
AA	74
A	1470
A	317
A	1471
A	1482

1.2 Implantation géographique du projet



Projet centrale hydroélectrique Neste de Couplan

Parcelles concernées :

A 616

A 895

B 238

